

LA CONCEPTION DU STATIONNEMENT

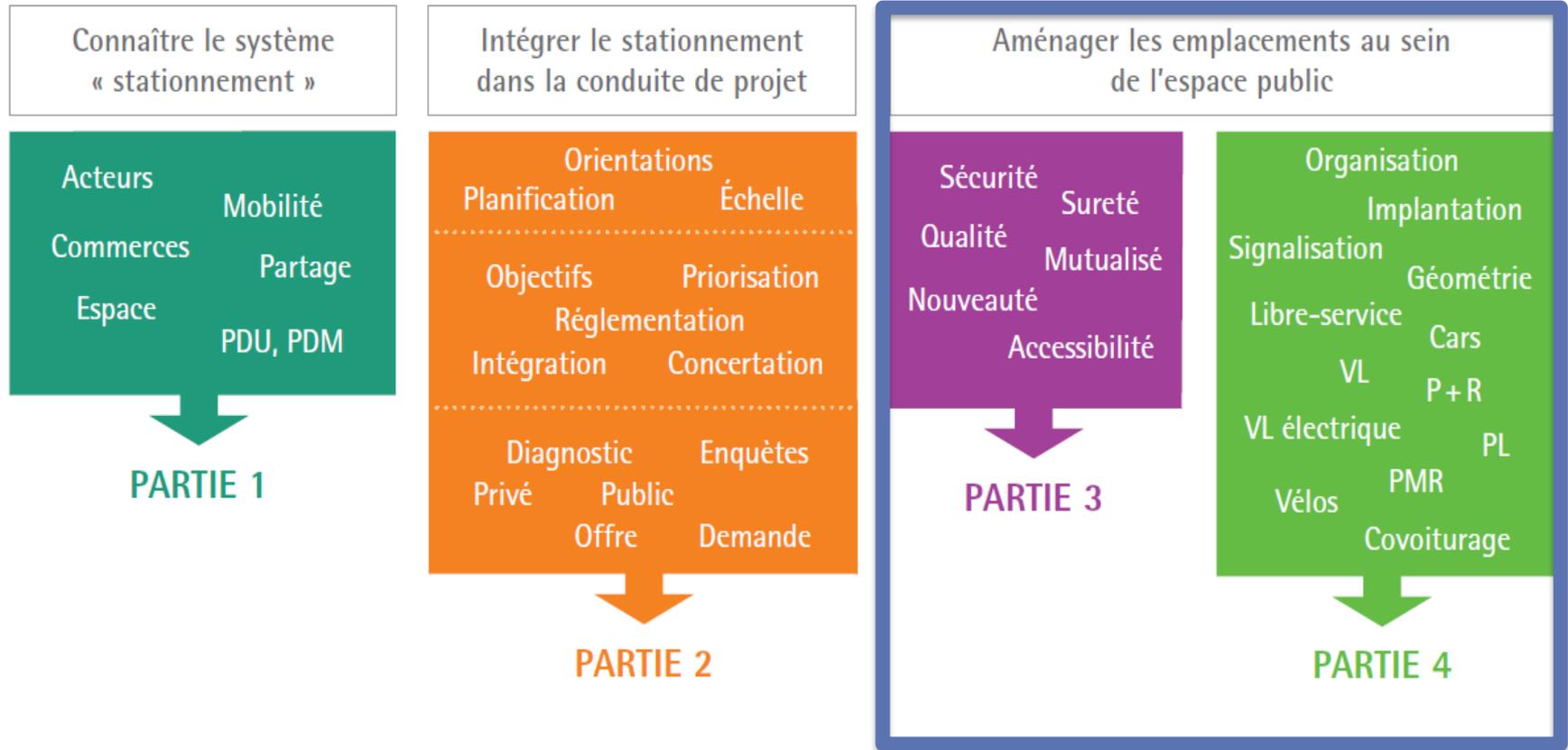
LE 24 JUIN 2021



Nicolas FURMANEK – Cerema Territoires et Ville
Stéphanie SAUVAGET – Cerema Centre-Est

Rendez-vous mobilités
stationnement

POUR SE REPÉRER...



TROISIEME PARTIE

• Les principes généraux d'aménagement

- Concevoir comme un espace multifonctionnel
- Concevoir dans le respect des règles de sécurité des déplacements et de sûreté des espaces publics
- Informer l'utilisateur par une signalisation adaptée aux règles
- Assurer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR)
- Réaliser des espaces de qualité et respectueux de l'environnement
- Développer des solutions innovantes

QUATRIEME PARTIE

• Les outils de conception

- 11 fiches outils
- Zoom sur la conception des emplacements de stationnement pour les PMR

Les principes généraux d'aménagement

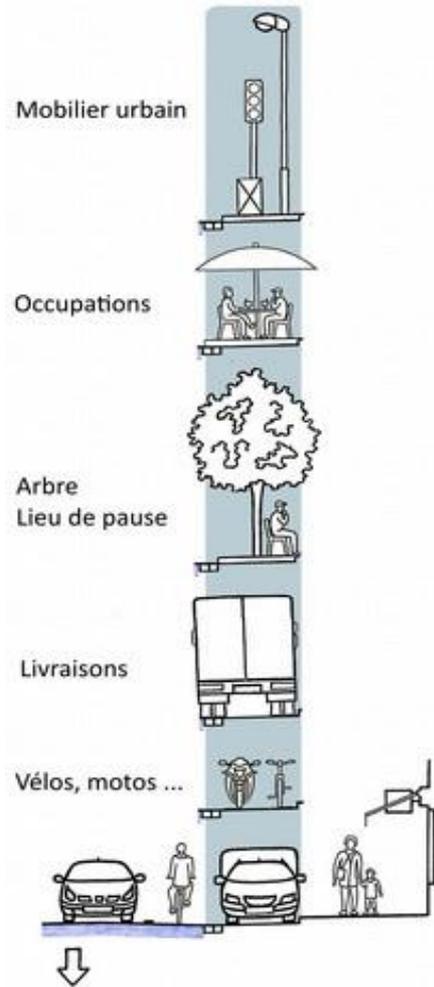
Les principes généraux d'aménagement

Sur la voie publique, les espaces dédiés au stationnement constituent des zones de rencontre à la création d'une multitude d'usages. Souvent considérés par le passé comme de simples accessoires de la voirie, ainsi que le suggère le terme anglo-saxon de « parking » (délaissé routier sur lequel on laisse les conducteurs stationner leurs véhicules), ils sont aujourd'hui vus comme des emplacements stratégiques à exploiter davantage.

Zone tampon entre l'espace piéton et la voirie, espace modulable par excellence au service des commerces, des résidents et des entreprises, leur aménagement pose la question des aménités qu'ils peuvent offrir, bien au-delà du simple accueil de la voiture particulière ou des personnes à mobilité réduite. Ils peuvent ainsi « déborder » le trottoir des aménagements qui l'encadrent, se prêter parfaitement à la végétalisation et, par leur modularité, offrir un formidable lieu d'expérimentation au service d'une multitude d'usagers.



CONCEVOIR COMME UN ESPACE MULTIFONCTIONNEL



- Des espaces s'ouvrant à d'autres fonctionnalités...
 - Des espaces multi-usages
 - Des espaces modulables
- ...aussi bien sur la bande longitudinale de stationnement



Des arceaux mobiles pour offrir ponctuellement plus de stationnement pour les cyclistes

- ...que sur les parcs de surface

Accueil d'événements temporaires, de services, d'interconnexion à d'autres modes de déplacement, etc.

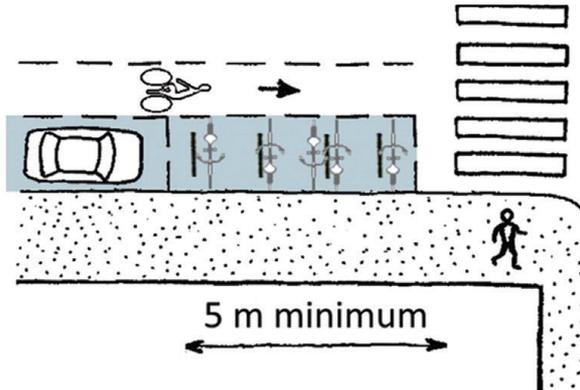


CONCEVOIR EN SÉCURITÉ ET EN SÛRETÉ

- Participer à la sécurité des déplacements



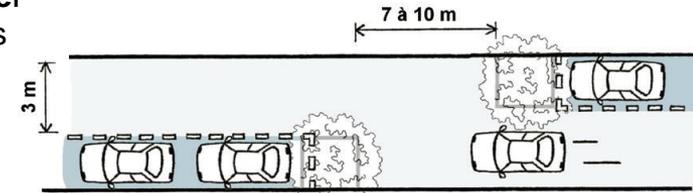
Enjeux de sécurité routière à identifier



Recul du stationnement pour éviter les masques à la visibilité avec des emplacements vélos



Aménagement pour limiter les accidents liés aux manœuvres



Bandes de stationnement alterné pour modérer les vitesses

- Rendre les espaces de stationnement plus sûrs



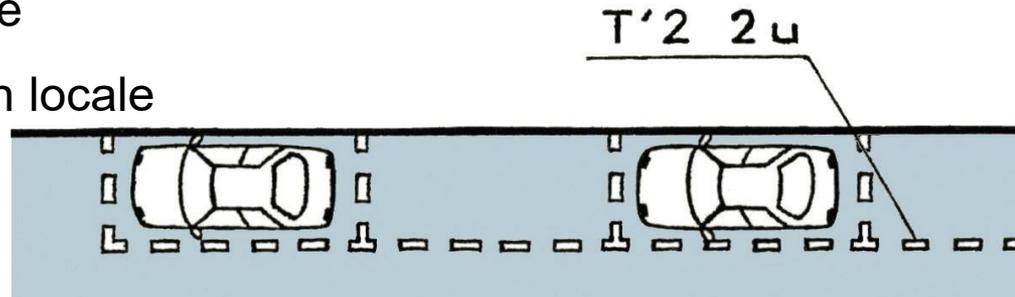
Aménagement des abords d'école

INFORMER PAR UNE SIGNALISATION ADAPTÉE

- **Différentes types de signalisation pour stationner sur l'espace public**
 - Le marquage : plusieurs solutions possibles selon typologie de stationnement
 - La signalisation verticale
 - Le jalonnement (étude nécessaire dans certains cas)
 - Signalisation directionnelle
 - Signalisation d'information locale



B6d: stationnement et arrêts interdits



B6a: stationnement interdit



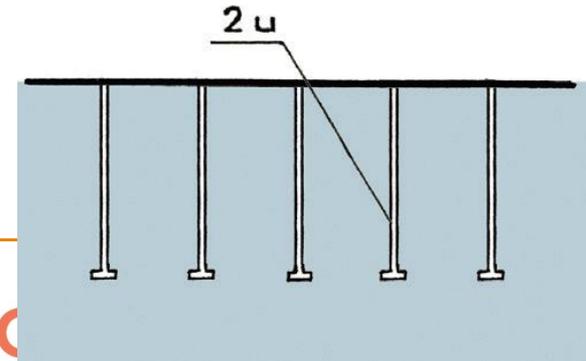
C5



Panneau type D21b



Panneau type DC29



ASSURER L'ACCESSIBILITÉ DES PMR

- Aménager les espaces de stationnement dans le respect des règles d'accessibilité des PMR

Par ex: cheminement facilement détectable, d'une largeur suffisante, sans obstacle...



Exemple de cheminement au sein d'un parc public en surface conforme à l'accessibilité des PMR.

Le revêtement est contrasté pour les personnes aveugles et malvoyantes (PAM)



Même en cas de trottoirs larges, il importe que les voitures ne puissent empiéter sur le trottoir afin de garantir la sécurité des PAM.



Dans ce parc en ouvrage, les cheminements piétons sont bien identifiés.

Rendez-vous mobilités
stationnement

RÉALISER DES ESPACES QUALITATIFS ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

- **Constat:** espaces de stationnement → Un impact souvent néfaste sur la qualité des espaces publics
- **Plusieurs leviers** pour agir sur la qualité des espaces publics:
 - Soins apportés à l'aménagement
 - Choix des revêtements
 - Végétalisation
 - Réduction du caractère routier



Des petites poches de stationnement



Un revêtement en béton désactivé



Des pavés béton avec joints engazonnés

RÉALISER DES ESPACES QUALITATIFS ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT



Un mobilier urbain en cohérence avec l'identité de la ville



Des aménagements utilisant des matériaux locaux

Des revêtements perméables sur de grandes surfaces
Le stationnement un des leviers pour rafraîchir la ville

DÉVELOPPER DES SOLUTIONS INNOVANTES

- Superposition d'usages



Photo 1

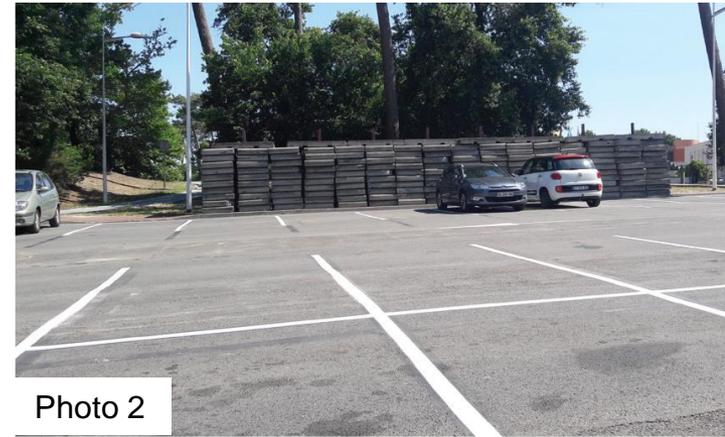


Photo 2

Utilisation d'une gare routière (photo 1) en parc-relais de 80 places (photo 2) durant la saison estivale



Ouverture à certaines heures des aires de livraison au stationnement local



Parcs en surface: des opportunités foncières pour développer les panneaux photovoltaïques

DÉVELOPPER DES SOLUTIONS INNOVANTES

- **Mutualisation du stationnement en parcs d'ouvrage**

- Reconversion « urbaine » de parkings souterrains



- **Extension de trottoirs au profit de la marche**

- Aménagements expérimentaux « tactiques » (avec Nudge)



- **Nouveaux services au moyen des outils numériques**

- Mieux orienter la demande vers les ouvrages, faciliter la recherche de places disponibles ou à louer et optimiser la gestion de l'offre



Les outils de conception

11 FICHES OUTILS

l'intermodalité
véhicules
logistique
recharge
vélos
handicapées
stationnement
urbaine
motorisés
réservés
personnes
dépose/reprise
électriques
deux-roues
handicapées
stationnement
surface
collectif
libre-service
transport
voiries légers
aménagement
emplacements
titulaires
parcs liés



11 FICHES OUTILS

Pour chaque fiche:

- ✓ Principes généraux – réglementation applicable
- ✓ Implantation

- ✓ Géométrie
 - Dimensions
 - Schémas

- ✓ Signalisation
 - Verticale
 - Horizontale / marquages

✓ Spécificités

LES OUTILS DE CONCEPTION

Il existe différentes configurations d'aménagement :

- **Intégrée au stationnement longitudinal**
L'aire de livraison s'intègre dans une bande de stationnement longitudinal. La largeur du poids lourd étant supérieure à celle des véhicules légers, il convient de s'assurer que la géométrie de la chaussée permet le passage des véhicules en circulation.

Dans les sections où la pression du stationnement est forte, il y a des risques que les véhicules débordent sur l'aire de livraison.

L'implantation d'îlots aux extrémités de l'aire de livraison améliore son inscription dans le linéaire de voirie. En revanche, elle limite l'accessibilité aux abords de trottoir.

- **En encoche ou demi-encoche**
Dans les sections de voirie contraintes, notamment les sections ne disposant pas d'un linéaire de stationnement, la création d'aires de livraison est rendue particulièrement difficile, voire impossible, selon les principes d'aménagement classiques. Les aires en encoche ou demi-encoche permettent de s'adapter aux contraintes particulières de la voirie. Le choix entre les deux dépend de la largeur du trottoir et/ou de celle de la chaussée.

La largeur du marquage au sol de l'aire de livraison doit être comprise, suivant le contexte, entre 2,20 et 2,50 m.

9.2 Les emplacements réservés au transport de fonds

Depuis la loi n° 2000-646 du 10 juillet 2000 relative à la sécurité du dépôt et de la collecte de fonds par les entreprises privées, l'accueil des véhicules affectés au transport de fonds est spécifiquement réglementé. Cette loi a notamment modifié l'article L. 2213-3 du CCST en autorisant le maire à « instituer, à titre

LES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS AUX PMR

• Réglementation

- Décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006
- Arrêté du 15 janvier 2007

- Prescriptions techniques
- Nombre d'emplacements réservés par zone (2%, 1 place minimum)



• Implantation

- Au plus près de la destination
- Périmètre de 200m max
- Si proche d'une traversée piétonne (<5m):

- Ne pas supprimer : Déplacer
- Indiquer l'emplacement de la nouvelle place
- Neutraliser l'ancienne signalétique



• Géométrie et dimensions générales

- Largeur > 3,3m
- Pente et dévers < 2%
- Accès au trottoir via un cheminement hors voirie avec un abaissé conforme:
 - Largeur d'au moins 80 cm en sécurité

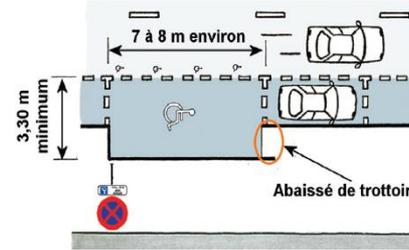


Exemple d'emplacement avec deux places PMR facilement accessibles depuis le trottoir.

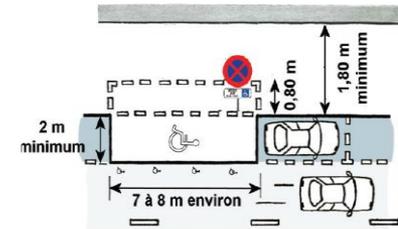
LES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS AUX PMR

• Spécificités

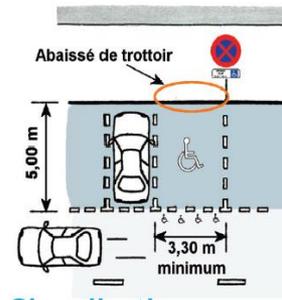
- Stationnement longitudinal
 - Longueur de 7 à 8 m
- Stationnement en épi ou perpendiculaire à la chaussée :
 - Profondeur de 5 m insuffisante si sortie par l'arrière : 7 à 8 m recommandés



Stationnement longitudinal à droite de la chaussée.

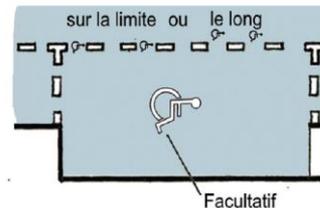


Stationnement longitudinal à gauche de la chaussée, de plain-pied avec le trottoir (cas d'une rue en sens unique). La place peut être surélevée par rapport à la chaussée, ou bien le trottoir peut être abaissé en respectant les pentes réglementaires.



• Signalisation

- Marquage de couleur blanche
- Pictogramme peint sur ou le long de la limite
- Pictogramme facultatif au centre de la place
- Panneau obligatoire : B6d +M6h



M6h

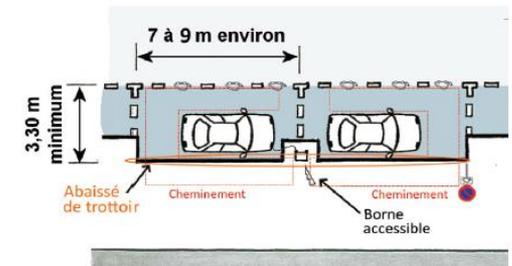
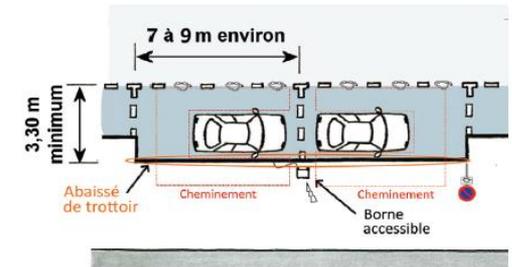
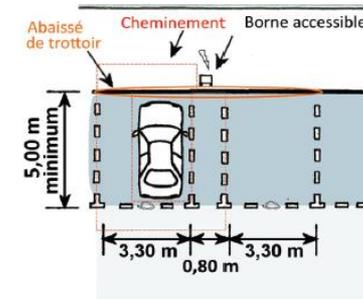
LES EMPLACEMENTS DE RECHARGE ACCESSIBLES AUX PMR

- La prise peut se situer à l'avant, à l'arrière ou sur les cotés
- Aménagements en faveur de l'accessibilité des places:

- Garantir l'accessibilité à un service public
- Arrêté en cours de négociation
- Le conducteur doit pouvoir accéder aux trois cotés de son véhicule



Exemple d'emplacement réservé à la recharge de véhicules électriques accessible aux personnes titulaires de la carte mobilité inclusion, mention « stationnement » tant pour la place que pour la borne elle-même. La peinture de l'emplacement n'est pas souhaitée.



Principes d'aménagement des places réservées aux véhicules électriques et accessibles aux PMR

Merci de votre attention!
Des questions?

Nicolas Furmanek – Cerema Direction Technique Territoires et Ville
Nicolas.furmanek@cerema.fr

Stéphanie Sauvaget – Cerema Direction Territoriale Centre-Est
Stephanie.sauvaget@cerema.fr

Céline Avril - Cerema Direction Territoriale Centre-Est
Celine.avril@cerema.fr